

Une femme de lettres du pays laonnois : la comtesse de Miremont (1735-1811)

Un manuscrit de la Bibliothèque de Laon (1), ayant pour auteur Fromage de Longueville, porte un titre curieux : "Entretien de deux hommes qui étaient à la comédie le dimanche 11 mars 1764 chez M. Leclerc lieutenant général au siège préarial de Laon". On y trouve à la page 172 le passage suivant : "... Une des plus jolies femmes de province a manqué au spectacle. Je comptais qu'elle y viendrait : c'est Zaïre. Zaïre est l'épouse d'un gentilhomme, elle demeure à deux lieues d'ici dans un château qu'elle vient d'acheter, et qu'elle a, dit-on, distribué et orné avec toute l'intelligence et tout le goût possible. Zaïre avait quinze ans quand je l'ai connue. C'était la plus belle rose de Cythère qui ornait le repas des moines. Le vénérable abbé détournait les yeux de cette rose enchanteresse. Moi qui ne suis pas un saint, je ne contraignais pas mes yeux qui se portaient sans cesse de son côté. Je n'étais pas placé à côté de Zaïre mais j'étais bien placé pour considérer ses charmes. Un de mes voisins me donna de l'humeur : il louait avec enthousiasme un brochet dont il mangeait avec voracité. Je lui dis : "N'êtes-vous pas honteux de vous passionner pour un brochet, tandis que vous avez sous les yeux une fille belle comme un ange ? Vilain, laissez ce brochet et regardez-la !" C'était un dévot ... il ne m'écouta pas et mangea avec glotonnerie... Après le dîner j'approchai de Zaïre, je lui rendis mes hommages. Elle les reçut avec beaucoup d'affabilité. Je n'aurais pas été surpris qu'ils fussent dédaignés par une jeune fille d'une naissance illustre et d'une beauté ravissante. Je conserverai longtemps le souvenir de ses charmes. ... Depuis son mariage, j'ai vu Zaïre deux ou trois fois. Zaïre a fait des voyages très courts à Paris, elle a l'élégance d'une femme de Paris. Sa figure est toujours charmante... Son esprit est très fin, très agréable, très étendu. Il est cultivé par une lecture continue des meilleurs écrivains du siècle. Le sort de Zaïre sera d'être toujours adorée. Après avoir régné longtemps par sa beauté, son esprit fera des conquêtes dans un âge bien avancé." C'est sous le nom de Zaïre, qu'il y a deux siècles Fromage de Longueville présentait ainsi une de nos compatriotes du pays laonnois : Anne d'Aubourg comtesse de Miremont, femme de lettres maintenant bien oubliée, châtelaine de Coucy-les-Eppes, belle, spirituelle et cultivée, qui brilla dans les salons de son temps, et dont le souvenir mérite d'être évoqué. A vrai dire, il l'a été déjà en 1892 par M. Le Roux de Puisieux, mon grand-père maternel, dans son discours de réception à la Société des Antiquaires de Picardie (2). Il avait eu la possibilité de

consulter les cahiers où avec beaucoup d'esprit et de verve, elle avait écrit ses souvenirs, sans ménagement pour ses proches. Ces cahiers, restés manuscrits, étaient conservés au château de Belval et ont été perdus ou détruits au cours de la guerre de 14-18. Dans le présent exposé ont été repris la plupart des passages que mon grand-père avait extraits de ces cahiers. J'y ai ajouté des renseignements puisés tant à la Bibliothèque Nationale, qu'aux Archives Nationales ou Départementales, dans le "Laonnois Féodal" de Maxime de Sars et dans les papiers de Puisieux ; cela me permet aujourd'hui d'apporter quelques compléments à ce qui était connu. Il subsiste encore cependant bien des lacunes, qu'auraient sans doute pu combler les recherches dans un fonds d'archives privées maintenant irrémédiablement perdues. Enfin j'ai tiré des ouvrages imprimés de madame de Miremont ce qui permet de cerner certains aspects de sa personnalité.

Anne-Marie-Magdeleine d'Aubourg était née au château d'Oeuilly le 10 novembre 1735 (3). Elle était la fille unique de François-Augustin d'Aubourg, lieutenant-colonel au régiment de Noailles-Infanterie, qui sous le nom de marquis de la Bôve s'était distingué à la Cour du Régent par son esprit et par son habileté à trouser un madrigal à l'instar des La Fare et des Chaulieu (2). Il s'était marié sur le tard, avait épousé une jeune fille vive, aimable et enjouée fort mondaine : Anne-Charlotte Fougères de Courlandon. "... Au lieu d'un mariage avantageux, il avait fait un mariage d'inclination", écrira sa fille dans son roman autobiographique "Mémoires de la Marquise de Crémey écrits par elle-même", or "le militaire ne remplit ses obligations qu'aux dépens de sa fortune... une maison du bon ton demandait un train de vie au-dessus de ses moyens". Aux hommes d'affaires, aux amis qui lui faisaient part de leurs inquiétudes à ce sujet M. d'Aubourg répondait : "la dépense et la dissipation sont nécessaires à ma femme... Je n'ai pas de descendants... Ma femme est tout mon univers..." L'arrivée d'un enfant qu'on n'attendait plus obligea à réduire le train de vie, mais quand, en 1744 mourut M. d'Aubourg il laissait une succession très difficile. L'avenir de sa fille en fut définitivement marqué.

Née le 10 novembre 1735, ondoyée le même jour par l'abbé Robin, curé d'Oeuilly, Mademoiselle d'Aubourg avait été baptisée solennellement le 18 août 1737 en l'église d'Oeuilly par M. Le Vasseur, prieur de l'abbaye de Cuissy (3). Elle fut mise très jeune — elle avait huit ans — en pension à Soissons chez les religieuses augustines du couvent Saint-Paul. "Rappeler des souvenirs d'enfance est du temps perdu, écrira-t-elle en 1766, on ne peut se flatter qu'ils intéressent..." et pourtant, elle en parlera longuement plus tard dans ses cahiers. Quelques anecdotes font regretter qu'ils aient été perdus ; le jour où l'évêque de Soissons rend visite au couvent, la petite fille est arrivée en retard, a oublié son compliment. Avec la révérence d'usage, elle s'excuse auprès du prélat : "Monseigneur j'aurais eu l'honneur de vous faire ma petite cour, mais j'attendais ma belle robe !" Mademoiselle d'Aubourg passa d'heureuses années chez ces religieuses. L'une

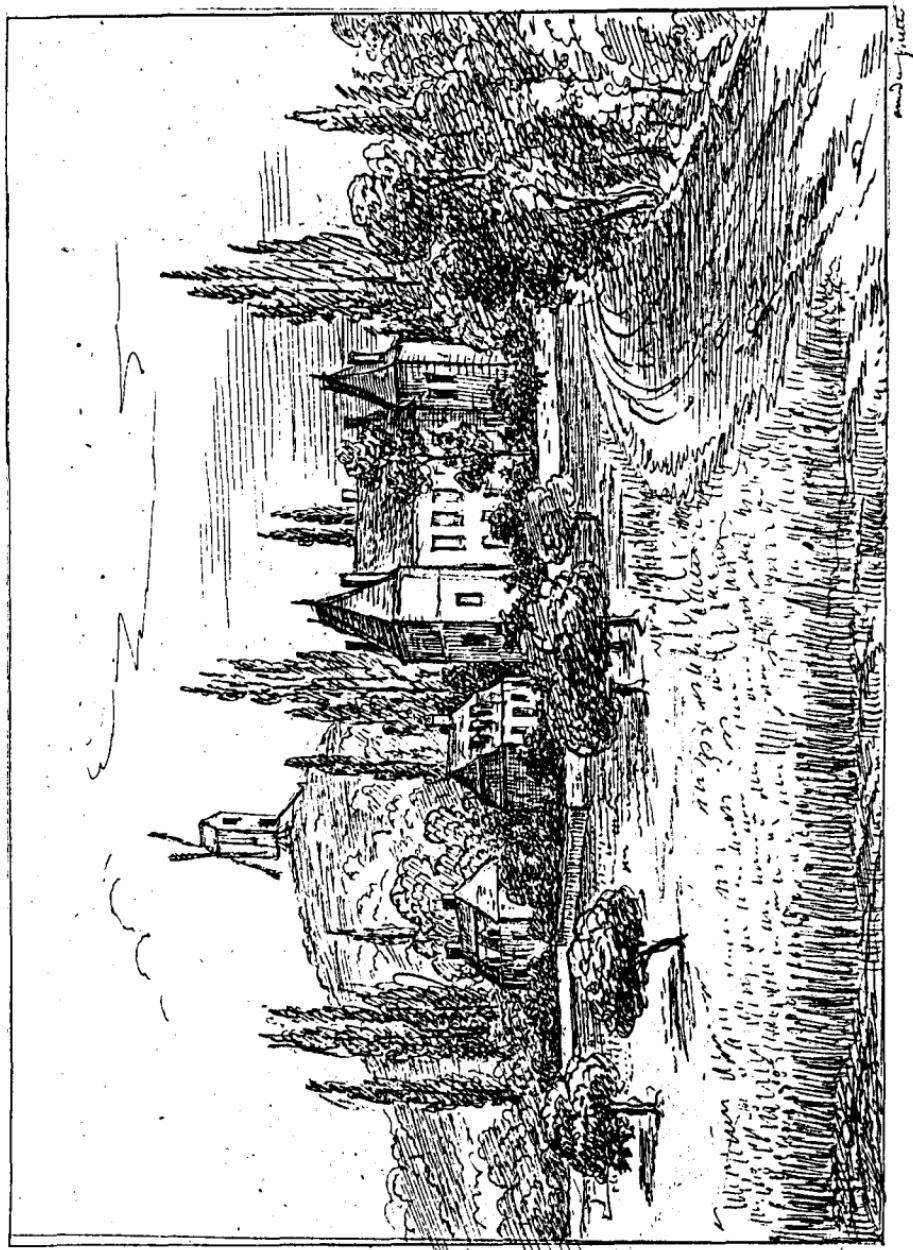
d'entre elles, Madame d'Hariague, petite fille de Racine, y était entrée en 1749. Agée alors de 25 ans, c'était une "personne d'excellent caractère auquel se joignait de l'esprit, des connaissances et l'usage du monde". Elle allait demeurer pendant des années sa confidente et sa conseillère. Nous la trouvons sous le nom de Madame de Renelle dans les "Mémoires de la Marquise de Crémey", où leur correspondance tient une grande place. Ayant atteint sa seizième année, Mademoiselle d'Aubourg quitta le couvent bien à regret, car elle aurait bien voulu y demeurer définitivement. Sur les conseils de Madame d'Hariague, elle rejoignit au château d'Oeuilly sa mère qui jusqu'alors ne s'était guère occupée d'elle. Elle s'y ennuya beaucoup, et fit alors de longs séjours chez Madame de Rémont qui avait une fille de son âge. C'était une "petite vieille encore rayonnante de beauté avec toutes les affectations de l'ancien temps qu'un excellent ton sauait du ridicule... Quoique la comtesse ne fût plus riche, elle conservait une bonne maison. Le monde et le jeu lui étaient nécessaires, et chez elle se pressait le monde lettré"... Et c'est sans doute là que Fromage de Longueville aussi la rencontra. C'est chez Madame de Rémont, si l'on en croit le roman, que Mademoiselle d'Aubourg, ayant eu, dans sa naïveté l'imprudence de répondre aux billets d'un jeune officier, aurait failli être victime d'un enlèvement. Non loin du château d'Oeuilly, sur l'autre rive de l'Aisne, au château de Villers en Prayères, habitait, pendant ses congés, le marquis de Noue de La Granche avec ses trois frères. Des relations de voisinage s'étaient établies depuis longtemps, et un sentiment prit naissance entre les deux jeunes gens. Le marquis de La Granche était alors garde du corps du roi dans la compagnie écossaise. Il nous est ainsi décrit sous le nom de Marquis d'Olmane : "...jolie figure, beaucoup d'éducation, grand usage du monde, le ton de la bonne compagnie, un peu de lecture, extrême douceur dans le caractère,..." ; mais "son manque de fortune paraissait un obstacle insurmontable, et balançait, écrira-t-elle, un goût que je commençais à craindre plus qu'à sentir" (3). Elle avait en effet conscience que "sa condition lui interdisait certain point de désintéressement parce qu'elle entraînait la nécessité pour chacun de soutenir son rang avec dignité"... "Le premier devoir d'une fille bien élevée, lui écrivait Madame d'Hariague, est de fuir l'amour, le second est de le combattre, et le troisième de le vaincre" (4). Après de longues hésitations, chacun prit une orientation différente, le marquis de La Granche alla contracter alliance à Paris, et Mademoiselle d'Aubourg épousa le comte de Miremont. Elle avait mûrement réfléchi avant de se décider, et la correspondance échangée avec Madame d'Hariague nous révèle ses sentiments et son esprit d'indépendance : "...mon but ne tendra pas à maîtriser mon mari, écrivait-elle, je ne suis faite ni pour commander, ni pour obéir... La personne qu'il nous importe le plus d'estimer et même d'aimer, est celle avec laquelle nous devons toujours vivre..." (4).

Le 13 juillet 1756 (3), fut célébré le mariage de Mademoiselle d'Aubourg avec Thomas-Exupère-François, Comte de Miremont, pour qui elle éprouvait avant tout “des sentiments d'estime, d'admiration pour ses éminentes qualités de désintéressement, sa délicatesse de manières, et, sous une apparence de froideur, pour la passion vive qui l'animaît...” Elle fit preuve d'une réelle affection pour son mari : “Cent fois le jour, écria-t-elle dix ans plus tard, je bénis l'instant qui a lié son sort au mien. Avec des idées romanesques, on veut de l'amour lorsqu'il faut de l'estime pour faire naître un attachement réel...” (4).

Le comte de Miremont, né en 1725, chevalier, baron et châtelain de Montaigu, seigneur haut-justicier de Saint-Erme (avec les religieux de Saint-Rémy de Reims) (5), était le troisième fils de Jean-Charles-Alphonse de Miremont, seigneur de Berrieux, Belval, Goudelancourt, baron et châtelain de Montaigu, et de Marie-Françoise de Fay d'Athies habitant le château de Belval. Les Miremont avaient des racines très anciennes en Auvergne, appartenaient à la noblesse de Champagne depuis le XIV^e siècle, et à celle du pays laonnois par le mariage de Claude de Miremont avec une fille de Marie d'Escourcelles dame de Berrieux au XV^e siècle.

Peu de temps après leur mariage, M. et Mme de Miremont allèrent séjourner chez Madame de Rémont. A ce moment s'y trouvait l'écrivain Pellisson, fils du célèbre défenseur de Fouquet, et historien de l'Académie française. Le jeune Pellisson travaillait alors à son ouvrage “Les hasards du coin du feu”. Fort prétentieux, c'était, écrit-elle “un très grand homme par la taille, et d'une assez belle figure, mais le nain de son père à toutes les mesures”. ... “Ayant commencé à se faire homme à bonnes fortunes, les femmes qu'il choisit toujours parmi celles qui avaient du poids dans la société, soit par leur nom soit par leur esprit, firent sa réputation dans le monde. Quelques romans, qu'on n'osait trop avoir lus, l'achevèrent. ... Lorsque je le vis, il s'occupait des “Hasards au coin du feu” avec l'importance d'un fat, souvent il menaçait d'y placer la caricature des femmes dont il n'était pas content”. Il allait épouser une fille d'une des plus grandes familles d'Angleterre (2) et en eut un enfant. Le père lui parlait en latin, la mère en anglais, la gouvernante en français. M. de Crébillon assurait que cet enfant (mort à huit ans) parlait purement ces trois langues (4).

En 1759 Monsieur et Madame de Miremont s'installèrent au château de Mauregny dont il avait hérité à la mort de sa mère qui en avait fait l'acquisition quinze ans plus tôt. Il y découvrit “une mine de houille dont la matière s'enflamme “par elle-même”. Monsieur de Miremont obtint en 1761, par arrêt du Conseil, le privilège d' extraction de la cendre sulfureuse pour vingt ans sur le terroir de Mauregny, Montaigu, Saint-Erme, Ramecourt, Goudelancourt, privilège qui sera prorogé en 1780. A cette occasion, Madame de Miremont s'était révélée une véritable femme d'affaires, et c'est elle qui prit effectivement la direction de l'exploitation qui se révéla fort rentable.



Le château de Mauregny était en bien mauvais état et très inconfortable. A l'instigation de sa femme dont la mère avait possédé le château d'Oeuilly, M. de Miremont, par contrat passé en 1763 fit l'acquisition de la terre et du château de Coucy-les-Eppes. Alors Madame de Miremont se mua en architecte ; tambour battant elle transforma entièrement le bâtiment : "Mes travaux, écrit-elle, se poursuivent activement sous ma direction, toujours à cheval, dès cinq heures du matin, par tous les temps, le compas en poche, la toise à la main, je marquais toutes les distributions" (2). Le château de Coucy-les-Eppes se composait jadis d'un grand corps de logis accompagné de deux pavillons, avec écuries, fournil, remises pour les carrosses, avec des communs : basse-cour, étables, bergeries, colombier recouverts de tuiles et jardin potager. Le tout était clos de murailles et environné d'un parc (5). Madame de Miremont fit construire, adossées aux deux pavillons rectangulaires encadrant le bâtiment principal, deux petites ailes recouvertes d'un toit, à la Mansart. La distribution des pièces et leur ornementation furent réalisées suivant ses plans avec un goût parfait (5).

Monsieur de Miremont était un passionné de la chasse et possérait de beaux chiens. Madame de Miremont leur fit construire un chenil très perfectionné : "un palais écrit-elle ; belle cour, eau de fontaine toujours coulante, galerie couverte élevée et pavée, avec de grands fours pour brûler leur paille et les réchauffer au retour de la chasse. Il était impossible de désirer mieux". On trouve au département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale, et aux Archives de l'Aisne, plusieurs des lettres adressées par Madame de Miremont à l'Intendant de Soissons grâce auquel les pépinières de Mortefontaine, de Soissons et de Laon lui fournissaient les arbres et arbustes devant peupler le parc dont elle avait dessiné le plan. En 1769, Monsieur de Miremont transféra au château de Coucy-les-Eppes la chapelle de Mauregny qui relevait de l'abbaye de Saint-Vincent, et un chanoine reçut de l'évêque de Laon les "provisions" qui lui confiaient la charge de chapelain (6).

Le pays laonnois n'était pas un désert, et les relations mondaines offraient des ressources appréciées. Cependant, quand la mauvaise saison était venue, les visites devenaient rares et Madame de Miremont s'ennuyait passablement. La lecture ne suffisait pas à ses loisirs forcés. Elle se proposait d'écrire un traité de l'éducation des femmes, fruit de son expérience personnelle et de ses réflexions. Elle faisait alors de fréquents séjours à Paris où elle était accueillie dans les salons mondains où se pressaient nombre d'écrivains. J'ai retrouvé une feuille manuscrite sur laquelle était relevé le nom des amis de Madame de Miremont figurant dans ses cahiers. Je citerai quelques uns de ceux qu'elle fréquentait à Paris : de la marquise de Grouchy, de la comtesse d'Angivillier, du baron de Nédonchel, du comte de Bonneville, de madame de Sabran (avec laquelle la lieront des liens d'amitié jusqu'à ses derniers jours et à laquelle seront dédiés plus tard ses souvenirs), de la marquise de Frénel, de la baronne de Saint Cierge

(“Philis n° 3, depuis baronne Bercher” (?), de la comtesse d’Oudetot, de Madame de Corny, de la marquise de Meaupeou, du Chevalier d’Attilly (“l’ami le plus cher”), de la marquise de Puységur, femme du ministre... “...Une femme qui écrivait, pouvait-on lire dans ses cahiers, passait pour un bel esprit. Je ne voulais pas d’un titre qui rapportait plus de ridicule que de gloire. Je méditais un traité de l’éducation et je reconnus la nécessité de commencer par un ouvrage qui exigeait moins de correction pour former le style”. C’est ainsi qu’elle écrivit les “Mémoires de la marquise de Crémy écrits par elle-même”. Cet ouvrage, anonyme, paru à Lyon en 1766 a été réédité à Paris en 1808. Comme dit plus haut, c’est un roman autobiographique anonyme, au premier abord parfaitement ennuyeux malgré l’épisode d’un enlèvement manqué, mais dans lequel sous le nom de la marquise de Crémy, l’auteur s’est peinte elle-même, a peint ses voisins et amis, ses proches, où les noms de personnes et de lieux qui y figurent seuls sont imaginés. C’est aussi un roman à clefs qui eut beaucoup de succès, piqua la curiosité et “mit en combustion toute la province”, car les personnages du pays laonnois y furent bientôt reconnus. C’est, en tout cas, pour l’étude des mentalités si privilégiée de nos jours, un document précieux.

Malgré les apparences, Madame de Miremont était de santé fragile. Elle avait donné le jour à deux enfants qui n’avaient pas vécu. Elle se confia dès 1774 aux soins du fameux docteur Tissot qui professait la médecine à l’Académie de Lausanne. Il était l’auteur d’un ouvrage sur la “Santé des gens de Lettres” dont la version française avait paru depuis peu. Autour de lui se pressait toute une cour, et dans cet aréopage fort gai, se trouvait Madame de Sabran. Le docteur Tissot avait un jour remis à celle-ci une ordonnance en latin que lui traduisit Madame de Miremont. “Croyant à une plaisanterie écrit-elle”, j’envoyai chercher notre parfaitement ridicule médecin des eaux. Il fut arrêté par le mot de plaisanterie que je laissai échapper. Dix fois il posa ses lunettes en demandant gravement, et plus du nez que de la bouche, quelle plaisanterie on pouvait faire sur une ordonnance. Il se résigna enfin à interpréter cette fadaise d’un goût suranné où il était question, pour rendre à la malade sa bonne mine, d’une poignée de roses unie à trois grains d’albâtre, de follicules d’ébène à volonté, de trente-deux drachmes de sommités d’ivoire, d’un gros de corail fondu... etc.” (2).

Au cours d’un séjour à Lausanne en 1776, Madame de Miremont rendit visite à Voltaire, qui, retiré à Ferney depuis 1758, y avait fait construire une demeure magnifique. On venait de tous les coins du monde pour le voir. Madame de Miremont mourait d’envie, elle aussi, de rencontrer le “patriarche de Ferney” qui avait alors quatre-vingt deux ans. Il était fort difficile d’être reçu par lui. “M. de Voltaire, écrit le Prince de Ligne, se méfiait tant des visites, qu’il m’avoua certain jour qu’il avait, de peur que la mienne soit ennuyeuse, pris médecine à tout hasard pour pouvoir se dire malade...”. Madame de Miremont avait tenté en vain sa chance avec la comtesse de Mérode sous pré-

texte d'apporter à Voltaire un manuscrit de ce prince. Il lui fallut avoir recours à un stratagème à la manière de Scapin. Sous le nom de "Marquis de la Jamaïque" séjournait à Lausanne le comte d'Albany, autrement dit Charles-Edouard Stuart qui après avoir tenté de reconquérir pour son père le trône d'Angleterre, s'était réfugié en Italie, avait épousé en 1772 la princesse de Stolberg qu'il rendait fort malheureuse, s'abandonnant à la plus honteuse ivrognerie. "Toutes les recommandations avaient échoué, raconte-t-elle, quand je m'avisai de faire écrire le marquis de la Jamaïque comme chargé par le maréchal de Bervick (mort avant sa naissance), d'aller lui rendre une des cent visites qu'il lui devait. Je soutins ce style par toutes les flagorneries avec lesquelles les grands de la Cour sont toujours certains d'avoir les grands du Cabinet. Le compliment prit, Voltaire répondit d'arriver, et du plus loin qu'il l'aperçut s'écria : "J'ai donc avant de mourir encore vu un Stuart !" Ce n'était ni avec de l'or, ni avec de fausses clés que, comme tant d'autres portes, celle-ci s'ouvrait c'était avec une plume et de l'encens... Il avait fallu ruser pour attirer le vieillard dans le salon et l'encenser à outrance pour l'y retenir. Il allait nous échapper, lorsque, après avoir parlé de son âge, de sa tombe, il laissa tomber sa tête sur sa poitrine. Je lui objectai la longue carrière de Fontenelle — C'est un sur mille ! me dit-il. — Sans doute, répliquai-je, mais Monsieur de Voltaire c'est un entre tous ! Alors sa tête se releva, ses yeux reprit une vivacité que je n'ai vue dans aucun âge à personne, et il causa pendant deux heures de manière charmante. Il n'avait d'emphase que dans le ton... Son costume était celui d'un marchand d'orviétan : une grande robe de chambre écarlate, une longue veste ponceau à fleurs d'or, bonnet et culotte de velours noir, bas rouges roulés, perruque noire infolio sans poudre. Sa conversation était celle d'un homme du monde qui doit plus les grâces de son esprit à la nature qu'au savoir. J'ai connu tous les gens de lettres de ce siècle et je n'en ai pas rencontrés qui, dans un temps donné, montrassent une imagination plus brillante." (2) (Comme le montre cet extrait de ses souvenirs, Madame de Miremont conservera cet esprit caustique si répandu parmi les salons mondains au XVIII^e siècle).

A son retour en France, les habitants de Coucy-les-Eppes accueillirent leur châtelaine avec joie et lui firent fête :

"... les habitants, sous les ormes, étaient allés au devant de ma voiture tandis que j'arrivais à pied par un sentier qui abrège le chemin. Il ne restait pas un homme dans le village si ce n'est au clocher, mais toutes les femmes étaient sur leurs portes avec leurs enfants sur les bras ou à leurs côtés. La première qui dit : "c'est Madame", fit retentir partout : "Voilà Madame !" Aussitôt les cloches avertirent au loin qu'il ne fallait plus m'attendre, et je fus accompagnée jusque dans le vestibule par les femmes enchantées de ma meilleure mine, mais un peu troublées du chagrin de leurs maris qui voulaient me faire "honneur et amour". Mes yeux se mouillèrent, je l'avoue, et sans doute on me pardonnera s'ils se mouillent encore. Mon mari, attendri comme

moi, trouva tout simple que je me plusse à renouveler ce bonheur. "Nous nous retrouverons tous dimanche, leur dis-je, à dîner sous ces grands arbres, et à danser le reste du jour... Il était temps pour eux que le fameux dimanche arrivât. Il leur vint des troubadours, des pastoureaux offrant leurs galoubets, leurs chansonnettes. Ils demandèrent la permission de les faire asseoir parmi eux, et vers la fin du repas entre le rogom et le fromage, on fit de nouveau "honneur et amour à la mère de bon secours", c'est ainsi qu'on m'appelait, avec des refrains en chorus qui perçaient les airs, mais moins encore qu'ils ne pénétraient dans mon âme. Mais aussitôt qu'on entendit les violons, qu'on vit arriver différents prix pour les hommes et pour les femmes, ce furent des cris de joie à fendre les nues. J'ouvrir le bal avec Monsieur le Bailly, je dansai une contre-danse à chaque groupe et je promis de revenir après mon dîner pour distribuer les prix car, quoique que je n'eusse prié personne, le bruit de cette fête champêtre m'avait attiré du monde" (2). Comme on le voit, dans le monde rural à cette époque ne se posaient sans doute pas les problèmes de société qu'on lui a parfois prêtés depuis. "... justice à tous, surveillance autant qu'il dépendait de moi, protection contre les oppresseurs, services et secours en proportion de mes moyens..." telle était la ligne de conduite de la châtelaine de Coucy-les-Eppes.

Elle reprend bientôt le chemin de Paris et fréquente plus encore que par le passé les salons littéraires où elle rencontre gens de lettres et philosophes, le Président Dupaty, d'Alembert, Beaumarchais, Mesmer et bien d'autres. Ses cahiers donnaient les détails fort piquants sur ces personnages, on y trouvait aussi, paraît-il, de longues dissertations sur l'amour platonique, et sur les sentiments d'amitié ou d'aversion qu'elle éprouvait vis-à-vis de certains membres de la société laonnoise ou de sa famille.

Entre 1779 et 1789 fut publié l'ouvrage principal de Madame de Miremont : le "Traité de l'éducation des femmes, et cours complet d'Instruction" (8). C'est un véritable monument en sept volumes d'environ 400 pages chacun, et c'est un ouvrage anonyme. "... les hommes nous aiment trop, ou trop peu, pour s'occuper de nous, d'une manière qui nous soit directement utile, écrit-elle, il nous a fallu le courage de braver à la fois la sévère censure de leur sexe, et, le dirai-je, l'envieuse critique du nôtre..." Un avertissement — en lettres italiennes — figure en tête du discours préliminaire. Monsieur de Miremont en est l'auteur : "Une femme sensée est un trésor. Je le possède dans la mienne, et je n'ai pu me refuser au désir qu'elle possède avec moi de contribuer à faire goûter ce bien précieux aux autres. Ses idées sur les inconvénients de l'éducation actuelle m'on paru si justes... que je l'ai engagée à entreprendre ce travail. Ce n'est pas la vanité d'écrire qui la détermina, c'est un motif bien plus rare : sa complaisance pour son mari... La gloire d'avoir une femme auteur et bel-esprit m'eût sans doute paru un ridicule si je ne me fûsse promis le secret et si l'utilité publique ne méritait pas de prévaloir sur nos préjugés particuliers. On

ne me connaîtra donc jamais sous le nom que j'emprunte à cause d'elle, on ne la connaîtra jamais à cause de moi, mais ce traité ne pouvait être fait que par une femme... Sur quelques objets, j'aime à croire qu'elle a eu besoin de mon expérience, qu'elle s'est fait un plaisir de recourir à mes lumières. Liés par l'hymen, plus étroitement liés par le sentiment, cet ouvrage est celui de deux êtres heureux qui se sont communiqué âme et pensée. Enfant du bonheur, je souhaite qu'il prospère. "Le baron H.V.L." Mais cette déclaration de M. de Miremont est suivie d'une petite note de sa femme : "On aurait désiré que le style — de ce qui précède — pût être aussi correct que la langue l'exige, mais l'auteur n'a pas cru devoir sacrifier certaines expressions... Cependant pour les gens qui ont le droit d'être sévères ... on a prié l'imprimeur de les mettre en lettres italiques"...

L'avis donné le 15 juin 1778 par le Sieur Lourdet chargé par le Garde des sceaux d'examiner le premier tome avant l'approbation du roi, portait l'appréciation suivante : "Je crois que dans ce premier volume le lecteur verra avec reconnaissance, tracés par une plume vraiment patriotique, les principes les plus lumineux et les plus solides qui ne peuvent que concourir à la réforme de nos mœurs en présentant un juste aperçu d'une éducation honnête et vertueuse..."

Un siècle s'était écoulé depuis Fénélon et Madame de Maintenon. Après la mort de Louis XIV, la libération des esprits, avec les écrits des philosophes et le progrès des sciences, avait transformé les mentalités. La pédagogie était devenue l'objet de nombreux ouvrages de réflexion. Mais la routine régnait encore dans le domaine de l'éducation, de l'éducation des filles en particulier. Après Monsieur de Sainte-Marie, P. de Crousaz, après l'abbé de Saint-Pierre, l'abbé Pluche, après Madame de Beaumont, Jean-Jacques Rousseau avait fait paraître l'"Emile" qui semblait devoir révolutionner les méthodes d'éducation en usage. Mais, antiféministe, Rousseau s'était montré fort attardé en ce qui concerne l'éducation des filles. Pour lui, la femme étant avant tout "faite pour plaire et destinée à être subjuguée", devait tenir une place secondaire dans la société. Son niveau de culture importait peu, il suffisait qu'elle s'adonne — et avec modération — aux arts d'agrément.

A l'opposé de Rousseau, l'ouvrage de Madame de Miremont marque un effort pour la promotion de la femme. "Les femmes ne sont pas faites pour commander. Les préjugés voudraient les assujettir à obéir. Entre ces deux extrêmes il y a un milieu... En vain s'efforcera-t-on de réformer l'éducation des hommes, si l'on ne travaille en même temps à créer un plan d'éducation des femmes que l'on semble abandonner..."

Madame de Miremont n'a pas la prétention de se "parer des idées des autres et de les donner comme neuves", mais tout en se rapprochant du retour à la nature surtout pour les premières années de l'enfance, à l'opposé de Rousseau, elle estime que l'éducation, en particu-

lier celle des filles doit être adaptée aux réalités de la vie. “...il faut, souvent malgré soi céder aux temps, aux circonstances et aux usages... Qui veut les braver tous (comme l'a fait Rousseau) n'obtient rien...”

Jusqu'à l'âge de quatre ans, au lieu de confier les petits à des nourrices, c'est aux mères elles-mêmes de les soigner après les avoir nourris de leur lait. Jusqu'à sept ans au lieu de les confier aveuglément à des gouvernantes c'est aux mères qu'incombent leur première éducation et les débuts de leur instruction. Les filles seront ensuite confiées à des religieuses, mais celles-ci sont souvent fort ignorantes, prisonnières du cercle étroit de leurs couvents, et en dehors du monde réel. C'est aux mères que revient le soin d'y remédier. Après quatorze ans, auprès d'elles, les filles s'adonneront à ce qui développe le caractère, le jugement, l'esprit, le goût, etc. Pour cela il faut que les mères les y aient préparées dès leur enfance.

Le “Traité de l'éducation des femmes”, en sept volumes est malheureusement resté inachevé. Deux autres volumes étaient prêts à le compléter en 1789, et d'autres rédigés pendant l'émigration devaient suivre. Ce n'est pas un ouvrage doctrinal, bien qu'on y constate l'influence des philosophes. On y trouve un “projet de réformation pour les couvents voués à l'éducation des jeunes personnes” et un plan “pour la distribution des heures destinées aux études avec quelques avis sur la manière de les montrer et d'apprendre”... On y trouve aussi la composition d'une bibliothèque que devraient posséder les couvents de femmes qui généralement en sont totalement dépourvus, et comportant “les bons ouvrages modernes”. Enfin, Madame de Miremont — comme Fénelon — demande que les filles ne soient plus tenues dans l'ignorance des questions de fortune, qu'elles soient préparées à la connaissance des affaires, ce qui leur permettra, un jour, de participer à la gestion du patrimoine familial aux côtés de leur mari, problèmes que les pieuses religieuses, retirées du monde, ne sont pas en mesure de connaître.

Le “Cours d'instruction”, résultat d'un énorme travail de compilation, est un guide indiquant les ouvrages estimés les plus valables, un recueil avec références aux auteurs, dans lequel, Madame de Miremont à la manière moderne du “Reader's Digest” sous forme de condensés donne l'essentiel de ceux qu'elle a étudiés en y reproduisant les meilleures pages. Cela permettrait, pensait-elle, aux lectrices d'acquérir un niveau de culture convenable sans avoir à feuilleter les livres de bibliothèques entières. Sans vouloir m'attarder sur le contenu de ce “Cours”, il me faut en signaler l'intérêt et en donner un aperçu.

Dans le tome II, le chapitre consacré à la physiologie est tiré des œuvres de Winslow, de Petit, de Haller et “l'avis sur la santé” est tiré des ouvrages du docteur Tissot, qui en a approuvé le texte. Une “Lettre sur l'entendement humain” s'inspire de Condillac. Le chapitre concernant la philosophie avec Lagrange étudie succinctement les “systèmes

mes” de Lucrèce, Héraclite, Anaxagoras, Aristote, Newton, etc... Faisant allusion à certains philosophes (aux Encyclopédistes et à Voltaire), elle leur reproche de donner l’“exemple du fanatisme en prêchant la tolérance avec intolérance”. Tout en partageant “leurs spéculations” elle estime que “l’idée de la Divinité, loin d’être un fantôme façonné à l’atelier de la tristesse... de tout temps a offert une consolation aux malheureux... Que sert-il de la leur ôter ?...”

Dans les tomes III et IV se trouve le “Cours de Physique adaptée à la vie courante”, et mise à la portée de tout le monde, d’après les expériences de l’abbé Nollet : (entre autres sujets : l’hydrostatique, la lumière, l’électricité, le magnétisme...) et un “cours de Chimie appliquée à tous les arts” : l’air, le feu, l’eau, etc...

Les Tomes V, VI et VII sont consacrés à l’Histoire. Madame de Miremont se défend d’avoir voulu écrire une histoire. Elle a de cette discipline une haute conception, estimant qu’avec la Philosophie, “cette âme de l’esprit”, c’est “le grand livre du monde où l’homme raisonnable puise des leçons utiles”. Son ambition se borne à “donner des moyens de la connaître, d’y prendre plaisir” en piquant la curiosité de ses lecteurs et en leur épargnant beaucoup de soins, de temps, parce qu’elle a extrait pour eux des meilleurs auteurs ce qu’il y avait de plus instructif”... Elle s’est débarrassée des “minuties de la chronologie”, de l’inextricable lacis des guerres et des batailles et “autres absurdités de tous les siècles” dont s’encombraient les historiens avant Voltaire. L’histoire, est présentée par elle principalement sous l’angle des mœurs, des lois, des usages, des arts et des sciences. Chaque période de l’histoire de France s’accompagne d’un “tableau de l’Europe” pour la même période, et cela, au point de vue méthode, apparaît assez nouveau. Les auteurs auxquels se réfère Madame de Miremont sont : Sainte-Foix, Montesquieu, l’abbé Mably, Hume, Roberston, Hanaut et Velly, Gaillard, Méhégant, Méseray, Brantôme, Commines et bien sûr avant tout Voltaire chez lequel elle a trouvé “cette véritable philosophie qui écarte les inutilités, s’arrête aux événements principaux, avertit des choses douteuses, fait part de ses réflexions toujours justes et vous entraîne par une magie de style qu’on n’imitera jamais...”

Le dernier tome paru présente, après le règne de Saint Louis, le tableau de l’Europe de 1273 à 1492... et les dernières lignes de cet ouvrage méritent d’être rapportées : “pour voir renaître le calme et la félicité... il faut que le temps amène des mœurs plus douces, des goûts plus utiles que celui de la guerre et une politique plus entendue. Les états deviennent toujours plus florissants à mesure que les idées de ceux qui gouvernent s’étendent et se rectifient. Les peuples en sont aussi plus industriels parce qu’ils sont plus libres et plus heureux. Ce sera parmi nous l’ouvrage des lettres, des sciences et des arts... Mais avant d’arriver à l’époque de cette grande révolution dans la marche de l’esprit humain, nous sommes encore appelés à parcourir des temps de calamité et quelques règnes orageux de la postérité de Saint Louis”. Comme il est dit plus haut, l’ouvrage inachevé s’arrête là.

Je ne m'étendrai pas davantage sur le "Traité de l'éducation des femmes et le cours complet d'Instruction" dont le mérite avait été reconnu par les contemporains, avait valu à son auteur une subvention de 6 000 livres en 1776, avait été recommandé par le Journal des Savants en 1780 et 1788 et dans les journaux d'Allemagne et d'Autriche.

Au cours du long séjour que Madame de Miremont fit en Toscane et dont je vais bientôt parler, elle apprit de l'archiduc Léopold qui en était gouverneur et devint par la suite empereur d'Autriche, que ses livres étaient utilisés à Vienne pour l'éducation des petites archiduchesses, et cela lui valut d'être reçue dans l'Ordre impérial de la Croix Etoilée, distinction réservée par la Cour d'Autriche aux dames de mérite.

Avec la Révolution, la vie de Madame de Miremont allait être entièrement bouleversée (6)(7). Elle se rendait habituellement auprès du docteur Tissot. Celui-ci lui avait prescrit de suivre une cure thermale aux eaux de Pise et le 21 avril 1789 un passeport lui était délivré pour son voyage. Elle avait donc quitté la France avant les journées qui marquent les débuts de la Révolution, elle n'y devait pouvoir rentrer de si tôt. Elle allait, en effet, demeurer plusieurs années en Toscane, à Pise, et surtout à Florence où nous la retrouvons de 1790 à 1793, avec les écrivains et savants qui animaient cette capitale de la culture. Parmi les noms de ses amies figurent ceux de la comtesse d'Albany, cette malheureuse épouse du dernier des Stuarts qui avait pu échapper à son ivrogne de mari et était devenue l'Egérie du poète Alfieri. On y trouve aussi le nom de la marquise de Molo, et celui de la comtesse de Nobili chez lesquelles se rencontraient les écrivains de la "Colonie Alfiane" société littéraire connue, à laquelle Madame de Miremont s'était affiliée.

Elle n'était donc pas rentrée en France, mais ne pensait pas être comptée au nombre des émigrés que le décret du 9 novembre 1791 avait sommés de rentrer dans le royaume avant le 1er janvier 1792, d'autant plus que son mari était de ceux qui comme la plupart des membres de la noblesse laonnoise (que ne menaçaient pas encore les lois de proscription) à l'instar de la Tour du Pin de Bosmont "s'opposaient à l'émigration et combattaient la désertion de ceux qui étaient passés à l'étranger" (9). Pourtant son absence ayant été constatée, Madame de Miremont avait été portée sur la liste des émigrés (6). Estimant l'avoir été par erreur, elle entreprit les démarches voulues pour en être rayée. Le procureur-syndic du district de Laon le 15 juillet 1793 jugeant que Marie-Madeleine d'Aubourg, épouse du citoyen Miremont demeurant à Coucy-les-Eppes était "dans le cas des exceptions prononcées par l'article 6 de la loi du 8 avril 1792 et les articles 4 et 7 de la loi du 28 mars 1793, son nom devait être rayé de toutes les listes d'émigrés avec levée du séquestre de ses biens. Cependant l'exécution de l'arrêté à intervenir devait être suspendue jusqu'à décision motivée du conseil exécutif conformément à l'article 67 du décret. A l'appui de sa réclamation, Madame de Miremont avait joint diverses

attestations dont : 1^o) un mémoire du docteur Tissot daté de Lausanne le 26 janvier 1793 prouvant qu'il la "dirigeait dans sa maladie depuis 1774, et qu'il lui avait ordonné des bains de Pise en 1788 et 89" ; 2^o) un mémoire d'un docteur Labrusse qui avait pris sa suite ; 3^o) le passeport établi à Versailles le 21 mai 1789 pour se rendre aux bains de Pise, en Toscane en passant par le Tyrol ; 4^o) un certificat du dépositaire du registre des bains de Pise attestant son inscription pour les saisons en 1789, 90, 91 et 92. 5^o) d'autres certificats de médecins de Florence, de Karlsruhe, de Dusseldorf (pays neutres) ; 6^o) certificat de la subvention de 6 000 livres accordée en 1786 pour l'impression du Traité de l'éducation des femmes ; 7^o) un exemplaire de chacun des sept volumes de cet ouvrage avec trois volumes manuscrits achevés en Toscane ; 8^o) un certificat des savants de Pise attestant qu'elle faisait sa principale occupation de l'étude des sciences et qu'elle était inscrite à la Colonie Alfiane. Enfin un sonnet joint au dossier, composé en son honneur, donnait "une nouvelle preuve de son application à l'étude des sciences et des arts, et des succès qu'elle avait obtenus dans cette partie".

Le Conseil du district avait reconnu que "Marie-Madeleine d'Aubourg était absente du territoire français avant le 1er juillet 1789". Il avait admis que "la faiblesse de sa santé exigeait et avait constamment exigé sa résidence en pays étranger tant par l'impossibilité physique où elle était de rentrer en France que par la nécessité pour elle de prendre les eaux de Pise. Que, avant son départ elle était notoirement connue pour s'être consacrée entièrement à l'étude des sciences. Que le but de ses voyages avait toujours été d'acquérir de nouvelles connaissances dans le genre d'études qu'elle avait embrassé. Que sa qualité de savante était justifiée tant par son inscription dans la Colonie Alfiane et le certificat des savants de Pise, que par les ouvrages qu'elle avait mis à jour et les manuscrits infiniment intéressants qui sont le recueil de nouvelles connaissances acquises par elle dans ses derniers voyages. Qu'elle avait d'ailleurs toujours habité un pays neutre dans la "guerre actuelle" et s'était uniquement adonnée à l'étude des sciences. Enfin... l'esprit de la loi était d'encourager le génie, de perfectionner les sciences et les arts, ce serait le contraire ouvertement que de proscrire une citoyenne dont les ouvrages sont précieux pour l'humanité, infiniment utiles par le nombre de connaissances qu'ils renferment et ne peuvent que propager les lumières dans un siècle qui se fait honneur de poursuivre l'ignorance dont le despotisme se sert depuis si longtemps pour prolonger l'esclavage des peuples."

D'autre part, il était observé que la résidence de l'exposante, le duché de Toscane, avait un souverain qui est "loin d'entrer dans la ligue des despotes et que les principes répandus dans ses ouvrages ne laissent aucun doute sur son civisme et appellent en sa faveur les égards dus à la philosophie et la reconnaissance de l'humanité".

Le 8 septembre 1793, dirigé contre Mathieu Dumas, était affiché à Paris un placard intitulé : "Conseils aux émigrés". Il était fait mention

d'une lettre qu'il reconnaissait avoir adressée au Comité de Salut Public à propos de Madame de Miremont "voyageant comme cultivant les lettres et mal à propos inscrite sur la liste des émigrés et que l'administration de son Département avait déjà provisoirement rayée de la liste...". Le 15 juillet 1793, en effet, le district de Laon avait donc donné un avis favorable à la requête qu'avait faite l'intéressée "tenant à ce que son absence ne soit pas réputée émigration" et l'on avait, par décret, jugé qu'il n'y avait pas lieu de délibérer à ce sujet. L'affaire serait cependant soumise pour décision au ministre de l'Intérieur. Elle allait être reprise quatre années plus tard. Après l'accalmie due à la réaction thermidorienne, la politique du Directoire s'était radicalisée. La "législation terroriste" contre les émigrés et les prêtres réfractaires était remise en vigueur. De plus les finances publiques étaient dans une situation catastrophique. L'emprunt forcé ne remplissait pas les caisses de l'Etat... toute occasion devait être saisie pour les renflouer.

La requête de Madame de Miremont fut alors reprise. Son affaire fut soumise le 13 floréal an VIII (12 mai 1799) au Conseil exécutif. Au dossier était jointe une dénonciation adressée au ministre de la Police Générale le 26 pluviôse an VII, dans laquelle était assuré "que la femme Miremont n'était partie qu'à l'automne 1789, qu'il était vrai qu'elle avait parcouru l'Italie, mais plus fréquenté l'Allemagne, que ses certificats d'Italie avaient été "mendiés", et que la prévenue était encore en "Esse" (sic). Cette dénonciation l'avait emporté sur les avis favorables du dossier. Le Ministre de la Police avait estimé que le passeport ne permettait pas de connaître la date du départ en 1789, que l'intéressée avait séjourné dans des pays en guerre avec la République pendant la durée des hostilités, qu'elle n'avait pas apporté légalement la preuve de s'être livrée exclusivement à l'étude des belles-lettres pour l'acquisition de nouvelles connaissances. Elle était donc présumée suspecte. C'est ainsi que par décision de Barras M.M. Aubourg femme Miremont, ex-comtesse domiciliée à Coucy-les-Eppes, fut "maintenue définitivement" sur la liste des émigrés. Ses biens meubles et immeubles étaient confisqués, "et seraient vendus au profit de la République". Il lui était défendu "de rentrer sur le territoire de la République sous peine d'être traitée comme émigrée ayant enfreint son bannissement". L'arrêté portant jugement ne serait pas imprimé. Transcrit sur le registre, expédition en serait adressée au directeur de la Régie et des domaines d'une part, et à l'administration municipale du canton de Sissonne d'autre part pour "l'exécution de la confiscation prononcée". Aucun compte n'avait été tenu des observations inscrites en marge de la pétition de Madame de Miremont par le rapporteur du conseil exécutif : "C'est en vain que le Département de l'Aisne prétend que le petit séjour de l'exposante à Düsseldorf l'hiver dernier doit lui faire perdre l'exception que la loi lui accorde à tous les rapports. Il est notoire que le Département s'est trompé en disant que ce pays était en guerre avec la France, il était au contraire pays neutre et le tuteur palatin fit chasser tous les émigrés de ses petits états, mais fût-il

en guerre, il est constant, comme le prouve le certificat du garde des registres de Pise en Toscane, que la citoyenne Miremont y était domiciliée. Son domicile fut toujours en Toscane pays où le souverain a reconnu formellement la République française et a prêté tous les secours possibles aux artistes français persécutés à Rome”.

Madame de Miremont demeurait donc proscrite. Il lui fallut attendre encore deux années pour être rayée de la liste des émigrés. Sous le Consulat un arrêté lui donna enfin satisfaction le 28 prairial an IX (17 juin 1801). Le Premier Consul, dans un but de réconciliation nationale, préparait une mesure générale d'amnistie et la loi du 4 floréal an X (24 avril 1802) allait ordonner la radiation définitive des émigrés, loi à laquelle notre compatriote laonnois, le futur maréchal Séruzier avait contribué. En attendant, Madame de Miremont avait beaucoup voyagé, ayant dû quitter la Toscane, on l'avait vue à Rome, à Naples, à Venise, à Genève, au pays de Bade, en Hesse, à Bruxelles où elle avait été présentée au maréchal autrichien de Clerfayt qui lui fit grande impression. Elle fut reçue au château de Beloeil par le Prince de Ligne qui lui accorda l'hospitalité. On la vit à Düsseldorf, et finalement elle trouva asile à la Cour du Prince de Waldeck... La grande misère des émigrés l'avait atteinte, elle était en pleine détresse, avait dépassé la soixantaine, sa santé restait précaire... La Cour de Russie était venue enfin à son secours, lui accordant une pension, en souvenir sans doute du Traité de l'éducation des femmes, qu'elle avait dédié à Catherine II, en lui adressant un exemplaire (2).

Bien qu'elle ne se fût jamais mêlée à la politique, Madame de Miremont n'avait pas reposé sa plume. A la Bibliothèque de Laon est conservée une pièce manuscrite datée du 21 mai 1794, où se reconnaît son écriture. Cette pièce porte un numéro d'ordre, et la mention “les corrections sont à la marge” (11). Intitulé “Le Rêve du Moment, vrai conte moral”, ce document était destiné sans doute à un imprimeur, et laisse supposer que son auteur, pour se procurer quelques ressources collaborait à une publication, livre ou journal. Peut-être ce récit devrait-il figurer dans un des volumes perdus. Ce “conte” est un essai, l'auteur a été entraîné en rêve dans les ruines de Memphis. Là, une femme lui est apparue, personnifiant la Sagesse, elle l'entretient sur la malaisance des philosophes et des savants de tous les temps qui ont ébranlé l'univers de leurs théories parce qu'ils étaient éloignés du monde réel, comme les Zénon, Diogène, Socrate dans l'Antiquité, comme les Voltaire, Rousseau, abbé Raynal, Necker, Buffon, Fontenelle et autres sophistes, dont l'influence a amené la décadence des empires, la faillite de la civilisation, “par leurs utopies, et qui sous l'apparence d'une libération des esprits ont substitué des chimères aux préjugés qu'il fallait combattre” (6).

Ayant donc été rayée de la liste des émigrés le 17 juin 1801, Madame de Miremont, après douze années d'exil, put enfin rentrer en France. Elle rejoignit Coucy-les-Eppes, où était demeuré son mari. Elle reçut

de la population une réception aussi chaleureuse que naguère, mais les habitants eurent peine à reconnaître leur ancienne châtelaine que l'âge et les épreuves avaient profondément atteinte, et que la confiscation de ses biens avaient ruinée. L'impression éprouvée par elle, en retrouvant le cadre du passé, la laissait désemparée. Rien ne ressemblait plus à ce qu'elle avait connu au temps de sa jeunesse. Les liens même qui l'avaient attachée à son mari avaient été distendus par leur longue séparation, faisant apparaître les différences de tempérament, de sentiments, de points de vue. Le 2 avril 1802 elle demanda le divorce pour incompatibilité d'humeur et de caractère, et la dissolution du mariage fut prononcée le 12 avril 1803 en l'absence de M. de Miremont "non comparant" (10). On ne connaît pas grand chose des dernières années de Madame de Miremont qui furent certainement fort sombres. La publication du *Traité de l'éducation des femmes* ne fut pas poursuivie. En 1808 furent réimprimés à Paris les *Mémoires de la Marquise de Crémy*, sous le voile de l'anonymat. L'exemplaire de cet ouvrage conservé à la Bibliothèque nationale, porte en première page une mention manuscrite : "... publié à Lyon en 1766 par Madame de Miremont encore vivante et domiciliée dans le Calvados". (?) C'est pourtant à Soissons qu'elle s'était retirée, et c'est là qu'elle serait morte le 5 avril 1811, soutenue jusqu'à ses derniers jours par Madame de Sabran à qui, finalement elle avait dédié les souvenirs notés dans ses cahiers. Je n'ai pu cependant jusqu'ici découvrir sa tombe, ni même dans les archives une trace de son acte de décès. Quelques lignes extraites de ses derniers écrits montrent combien elle s'inquiétait de l'avenir, tant le présent lui paraissait incertain : "...nous qui moissonnons sur les décombres de l'Europe, écrivait-elle, que serons-nous dans le déclin du nouveau siècle ? Tout... ou moins que rien si les grandes vertus ne s'unissent aux grands talents pour former de grands hommes !" Le génie de Napoléon Bonaparte allait sortir la France du chaos révolutionnaire et réaliser le souhait qu'exprimait ainsi Marie-Magdeleine d'Aubourg, ex-comtesse de Miremont, avant de tomber dans l'oubli.

H. de BUTTET

SOURCES

- (1) Bibl. de Laon : 510/d. I/172.
- (2) La Comtesse de Miremont née d'Aubourg de la Bauve, lecture faite à la Société des Antiquaires de Picardie par M.A. de Puisieux le 8 mars 1892. (Imp. Yvert et Tellier).
- (3) Arch. de l'Aisne : registres paroissiaux de Goudelancourt, Berrieux, Oeuilly, Coucy-les-Eppes. I/E 705, 410.
- (4) Bibl. Nat. : Y2/ 52547 à 48. Y2/ 52554 à 56.
- (5) M. de Sars : *Le Laonnois féodal* : I/394, III/318, 325.
- (6) Arch. de l'Aisne : Q/275, 276, 279, 296, 317.
- (7) Arch. Nat. : FI/d2/M10, Q2/190.
- (8) Bibl. Nat. : R/23186 à 92. Fds fr/2766 fol. 131.
- (9) Ed. Fleury : *La noblesse du département de l'Aisne sous la Révolution*.
- (10) Arch. de l'Aisne : I/E 239-4 et L/2599.
- (11) Bibl. de Laon : dossier Miremont.